

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITÉ du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémie (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAEKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaires de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. MARECHALLE Didier (CA2C)

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 13 avril 2023 a été adopté sans réserve par l'Assemblée.

En préambule, le Président indique qu'une première délibération a été retirée de l'ordre du jour. Il s'agit de l'adhésion au SIAVED pour la compétence traitement et collecte. Le syndicat devait avoir une délibération de Valenciennes Métropole et du Pays Solesmois pour les adhésions.

A l'heure actuelle, le Pays Solesmois a délibéré pour adhérer au SIAVED. Leur Conseil communautaire a approuvé cette adhésion. Valenciennes Métropole devait délibérer la veille au soir, mais un problème juridique est survenu. La délibération est reportée au 11 juillet. Concernant le Maubeugeois-Avesnois, les intercommunalités vont délibérer les 4, 5 et 11 juillet.

Didier RYCHLAK souligne que Valenciennes Métropole n'a pas confirmé la date mais la délibération sera bien prise dans les jours à venir. Le Pays de Mormal va délibérer le 4 juillet, Val de Sambre et le Sud Avesnois le 5 juillet et le Cœur Avesnois le 10 juillet.

Le Président explique que le SIAVED avait géré de façon à pouvoir délibérer sur l'adhésion de Valenciennes Métropole, du Pays Solesmois et des 4 territoires du Maubeugeois-Avesnois. La CCCO, la CA2C et la CAPH avaient reculé leur conseil communautaire d'une semaine pour en faire de même. Finalement, les territoires du Maubeugeois-Avesnois délibèrent après le comité syndical du SIAVED. Le syndicat se retrouve obligé de programmer un nouveau comité qui est fixé au 7 septembre 2023 et les adhérents historiques doivent mettre en place un conseil communautaire fin septembre. Les dates de conseil de la CCCO et de la CAPH ont été données. Le SIAVED est en attente de celle de la CA2C.

Suite aux délibérations des adhérents, le dossier devrait passer à la CDCI de Lille (*Commission Départementale de Coopération Intercommunale*) avant la fin de l'année. Ensuite, le préfet prendra son arrêté pour l'adhésion de toutes ces communautés, en espérant que le nouveau SIAVED pourra démarrer au 1^{er} janvier 2024.

Concernant le centre de tri, Natur'Hainaut avait déposé plusieurs référés. Cette association avait attaqué le SIAVED, mais aussi la préfecture, au sujet de l'étude d'impact, la suspension, l'ICPE et l'expertise par rapport à la dalle et au sous-sol. Les trois référés ont été gagnés par le SIAVED.

Le Président tient à saluer le travail ardu de toute l'équipe du SIAVED depuis plusieurs mois, que ce soient le service financier, le service juridique, les service travaux, collecte, communication, CVE, etc... Tous les services ont travaillé en équipe pour permettre l'adhésion de ces communautés. Des éléments supplémentaires seront communiqués en septembre.

Un élu s'interroge sur le futur nombre de délégués.

Le Président répond que le SIAVED comptera 83 délégués. Le sujet de la gouvernance sera évoqué au mois de septembre.

Le Président passe la parole à Jean-Claude DENIS.

Lors du vote du budget au précédent comité, les délibérations ont été prises pour arrêter les chiffres provisoires. Aujourd'hui, les délibérations sont faites pour décider des chiffres définitifs.

Il est question de cinq budgets, dont l'architecture est la suivante : un budget principal et quatre budgets annexes :

- Le budget principal reprenant toutes les dépenses communes à tous les services qui ne peuvent pas être affectés directement dans chaque budget. En fin d'année, toutes les dépenses sont constatées et réparties dans les quatre budgets annexes, suivant les pourcentages qui ont été délibérés. Par conséquent, les sections de fonctionnement et d'investissement devraient être quasiment à zéro.

- Trois budgets annexes concernant la compétence obligatoire de traitement et valorisation des déchets.
- Un budget annexe concernant la compétence optionnelle de la collecte des déchets qui n'est acceptée que par certaines collectivités.

Jean-Claude DENIS précise que les collectivités qui souhaitent adhérer au SIAVED ont l'obligation d'adhérer à la compétence essentielle qui est le traitement et la valorisation.

(Passage en revue des comptes administratifs) (cf. présentation synthétique)

Jean-Claude DENIS apporte les commentaires suivants :

Budget Principal : pour rappel, dans sa configuration 2022, ce budget ne s'occupe plus que des dépenses communes à tous les services. Il en sera de même pour les exercices suivants. Lorsque l'exercice sera terminé, les charges seront réparties sur les quatre budgets annexes concernés. Sur l'exercice 2021, le budget principal s'occupait également de la gestion des déchèteries, mais le SIAVED a été obligé de regrouper les compétences. C'est pourquoi la gestion des déchèteries entre aujourd'hui dans le budget traitement et valorisation.

En dépenses d'investissement, le taux d'exécution est faible, car les dépenses prévues pour la construction du SIAVED Logistique 2 n'ont pas été réalisées sur 2022. Les travaux ont commencé et les dépenses sont reportées sur 2024.

Budget Annexe Traitement / Valorisation : le taux d'exécution est également faible en dépenses d'investissement, car il reste à réaliser les travaux sur les déchèteries de Saint-Amand-Les-Eaux et Douchy-les-Mines. Dans ce budget, de grosses sommes de fonctionnement ont été constatées. Cela s'explique par l'encaissement des participations des 3 EPCI. Ces participations permettent de payer les charges du budget principal, mais aussi de verser au budget annexe CVE la subvention d'équilibre de ce budget.

L'évolution des tonnages explique en partie l'excédent de fonctionnement sur ce budget de traitement et valorisation. Pour rappel, les contributions des 3 EPCI ont été fortement augmentées en 2022. Les contrats de recyclage de tous les déchets déposés en déchèterie n'ont pas augmenté autant que prévu. De plus, les tonnages de déchets ménagers sont moins importants que prévu. Cela a entraîné moins de traitement et moins de charges. Ce qui explique l'important excédent en section de fonctionnement.

Budget Annexe CVE : concernant les résultats de ce budget, il est précisé que le marché conclu avec l'ancien prestataire pour la revente de l'électricité a été cassé l'année dernière, afin de récupérer de meilleures conditions pour 2022, 2023 et 2024. Compte tenu des clauses du nouveau marché, il est prévu de percevoir 6 M€, soit 4M€ supplémentaires. Il était question que l'État impose une taxe sur ce « super » profit. Finalement, il taxerait les entreprises privées, mais pas les collectivités publiques. Ce qui permettrait de demander moins de subventions d'équilibre au budget annexe Traitement et Valorisation.

Budget Annexe Tri : ce budget aurait pu être intégré à celui du Traitement / Valorisation, mais il a été créé spécifiquement pour pouvoir individualiser les dépenses réelles du centre de tri, les nouveaux adhérents n'étant pas définis. Dans l'attente, il a été mis en route avec les 3 collectivités historiques.

En investissement, le résultat cumulé reporté est de 6 831 211.37 €. Ce montant est important, car des emprunts pour la réalisation du centre de tri ont été contractés en 2021-2022, pour pouvoir conserver des taux d'intérêt très bas.

Jean-Claude DENIS passe la parole à Didier MARECHALLE.

Budget Annexe Collecte : celui-ci est présenté, mais n'appelle aucune observation.

(Présentation des résultats consolidés à la clôture de l'exercice 2022 tous budgets confondus)

(Présentation agrégée des comptes administratifs 2022)

Monsieur Patrick KOWALCZYK trouve la présentation très bien faite. Il souhaite féliciter la personne qui a su extraire 45 pages sur les 600. Il estime que l'explication est claire et nette et propose de mettre le document synthétique à disposition des élus pour mieux suivre.

Jean-Claude DENIS fait remarquer que réglementairement, les élus doivent recevoir le rapport complet.

Fonctionnement du syndicat

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Principal (05500)	
N° CS20230629001	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Adoptée à l'unanimité

Fonctionnement du syndicat

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Principal (05500)	
N° CS20230629002	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Adoptée à l'unanimité

Fonctionnement du syndicat

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Principal (05500)	
N° CS20230629003	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413004 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET PRINCIPAL (05500)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	1 575 561,81 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 575 561,81 €
Recettes de l'exercice 2022	4 724 090,74 €
Dépenses de l'exercice 2022	-6 283 034,50 €
Résultat de l'exercice 2022	-1 558 943,76 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	16 618,05 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	620 084,56 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	959 371,47 €
Dépenses de l'exercice 2022	-630 533,33 €
Résultat de l'exercice 2022	328 838,14 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire au BA Traitement 05504	-4 347 500,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	-3 398 577,30 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	16 618,05 €
Section d'investissement	-3 398 577,30 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	-3 381 959,25 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-26 473,40 €
Recettes	0,00 €
Solde	-26 473,40 €

Besoin de financement (1068)	16 618,05 €
Résultat d'investissement (001)	-3 398 577,30 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)	
---	--

N° CS20230629004

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230629005

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230629006

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413008 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	0,00 €

Recettes de l'exercice 2022	24 739 178,89 €
Dépenses de l'exercice 2022	-21 070 641,32 €

Résultat de l'exercice 2022	3 668 537,57 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022	3 668 537,57 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
---	--------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	4 243 743,21 €
Dépenses de l'exercice 2022	-3 028 111,16 €

Résultat de l'exercice 2022	1 215 632,05 €
-----------------------------	----------------

Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire du Budget Principal	4 347 500,00 €
---	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	5 563 132,05 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	3 668 537,57 €
Section d'investissement	5 563 132,05 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	9 231 669,62 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-58 609,15 €
Recettes	0,00 €
Solde	-58 609,15 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	5 563 132,05 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	3 668 537,57 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe CVE de Douchy les Mines (05501)	
---	--

N° CS20230629007

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

N° CS20230629008

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical,

- déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

N° CS20230629009

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413006 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE CVE DOUCHY LES MINES (05501)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	1 764 604,53 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 764 604,53 €

Recettes de l'exercice 2022	12 902 835,59 €
Dépenses de l'exercice 2022	-9 739 750,23 €

Résultat de l'exercice 2022	3 163 085,36 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022	4 927 689,89 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	400 015,33 €
---	--------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	8 489 983,92 €
Dépenses de l'exercice 2022	-12 402 405,39 €

Résultat de l'exercice 2022	-3 912 421,47 €
-----------------------------	------------------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	-3 512 406,14 €
---	------------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	4 927 689,89 €
Section d'investissement	-3 512 406,14 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	1 415 283,75 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	-3 512 406,14 €
-------------------------------------	------------------------

Résultat d'investissement (001)	-3 512 406,14 €
--	------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	1 415 283,75 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)	
---	--

N° CS20230629010

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230629011

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230629012

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413011 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRI (05503)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	0,00 €

Recettes de l'exercice 2022	3 115 160,00 €
Dépenses de l'exercice 2022	-2 607 167,19 €

Résultat de l'exercice 2022	507 992,81 €
-----------------------------	--------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022	507 992,81 €
--	---------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	6 831 211,37 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	6 456 294,94 €
Dépenses de l'exercice 2022	-9 606 060,59 €

Résultat de l'exercice 2022	-3 149 765,65 €
-----------------------------	------------------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	3 681 445,72 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	507 992,81 €
Section d'investissement	3 681 445,72 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	4 189 438,53 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	3 681 445,72 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	507 992,81 €
--	---------------------

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence Obligatoire

Objet : Cession des parcelles cadastrées Section BW n°346 et 348, sises à SAINT-AMAND- LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux		AFFECTATION DES CRÉDITS Budget : 05504 Fonction : 01 Compte budgétaire : 775 Opération : / Montant prévisionnel : 187 068 € TTC
N° CS20230629013	N° ACTES : 3.2	

Le Président rappelle l'intention de reconstruire une déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX. Pour ce faire, le SIAVED avait acquis des terrains, mais la boucherie BOCQUET ne voulait pas de déchèterie proche de son établissement. Par conséquent, ce projet n'a pas pu aboutir. Par contre, des discussions se sont tenues avec la société SUEZ, propriétaire de la déchèterie actuelle. Un accord a été conclu pour l'acquisition de celle-ci. En même temps, une personne s'est manifestée pour acheter les terrains situés derrière l'entreprise SUEZ, face à la boucherie BOCQUET.

La première délibération consiste à céder deux parcelles à M. Antoine LEPROUX pour une valeur de 155 890 € HT. La deuxième délibération permet l'acquisition de la déchèterie SUEZ, en plus d'un morceau supplémentaire, afin de reconstruire une déchèterie complète pour une valeur de 120 000 €.

Un élu s'interroge sur le motif de la cession des parcelles. Le Président pense qu'une entreprise sera créée.

Dès son acquisition, la déchèterie de SUEZ sera démolie et reconstruite comme celles de Walincourt-Selvigny, Denain, Aniche ou autres. Les parcelles qui seront achetées sur le côté permettront également de refaire les réseaux d'assainissement. Les études sont déjà bien avancées.

Passage au vote concernant la cession des parcelles :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu la délibération du Comité Syndical n° 11 en date du 2 mars 2017 relative à l'acquisition de parcelles situées à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, pour la construction d'une déchèterie,

Vu l'acte notarié du 15 février 2018 relatif à la vente des parcelles sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, cadastrées section BW 346 et 348, par la CAPH au SIAVED,

Considérant l'abandon du projet d'implantation d'une déchèterie sur lesdites parcelles, à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,

Considérant que Monsieur Antoine LEPROUX a confirmé par courriel en date du 28 avril 2023, son intérêt pour acquérir le terrain appartenant au SIAVED, sis à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser la cession à Monsieur Antoine LEPROUX ou toute personne morale ou physique substituée pour le même objet, constituée des parcelles cadastrées section BW n° 346 d'une superficie de 1 439 m² et section BW n° 348 d'une superficie de 7 731 m² sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, pour un montant de 155 890 € HT, soit 187 068 € TTC (frais, impôts et taxes en sus à la charge de l'acquéreur) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature tout acte ou pièce se rapportant à cette cession.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **autorise la cession à Monsieur Antoine LEPROUX ou toute personne morale ou physique substituée pour le même objet, constituée des parcelles cadastrées section BW n° 346 d'une superficie de 1 439 m² et section BW n° 348 d'une superficie de 7 731 m² sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, pour un montant de 155 890 € HT, soit 187 068 € TTC (frais, impôts et taxes en sus à la charge de l'acquéreur) ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature tout acte ou pièce se rapportant à cette cession.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence Obligatoire

Objet : Principe d'acquisition d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, sise à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux		<u>AFFECTATION DES CRÉDITS</u> Budget : 05504 Fonction : 01 Compte budgétaire : 2111 Opération : / Montant prévisionnel : 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus)
N° CS20230629014	N° ACTES : 3.1	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 11 en date du 2 mars 2017 approuvant la construction d'une nouvelle déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX,

Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Considérant qu'actuellement les établissements MALAQUIN exploitent pour le compte du SIAVED une déchèterie située sur la parcelle cadastrée section BW n° 278, rue du Champ des Oiseaux à SAINT-AMAND-LES-EAUX,

Considérant la nécessité de réaliser la nouvelle déchèterie, le SIAVED propose d'acquérir l'emprise de terrain d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, située à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, appartenant aux établissements MALAQUIN, pour un montant de 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus),

Considérant la nécessité de procéder à la division foncière de la parcelle cadastrée Section BW n°278, appartenant aux établissements MALAQUIN, afin de créer deux parcelles dont l'une correspond au terrain d'assiette de la déchèterie, d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, désignée BW 278p,

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Approuver le projet d'implantation de la déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,
- Approuver l'acquisition foncière sur l'emprise de terrain d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, appartenant aux établissements MALAQUIN, pour un montant de 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus) (cf. plans).
- Autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature de tout acte ou avant-contrat se rapportant à cette acquisition.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **approuve le projet d'implantation de la déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,**
- **approuve l'acquisition foncière sur l'emprise de terrain d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, appartenant aux établissements MALAQUIN, pour un montant de 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus) (cf. plans).**
- **autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature de tout acte ou avant-contrat se rapportant à cette acquisition.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence obligatoire

Objet : Règlement intérieur des déchèteries du SIAVED et leur accès – Réévaluation du prix des badges Pass'Déchets		<u>AFFECTATION DES CRÉDITS</u>
		Budget : 05504
		Fonction : 7213
		Compte budgétaire : 75888
		Antenne : 758815
		Montant prévisionnel : -
N° CS20230629015	N° ACTES : 8.8	

Alain GOETGHELUCK rappelle à l'assemblée que depuis janvier 2017, l'accès aux déchèteries des divers usagers se fait à l'aide d'une carte à puce appelée « Pass'Déchets ».

Considérant que les Pass'Déchets Particuliers sont facturés à l'utilisateur demandeur uniquement en cas de perte ou vol du Pass initial ou si celui-ci sollicite la délivrance d'un Pass'Déchets supplémentaire,

Considérant que pour les professionnels et associations, le premier Pass'Déchets est gratuit et qu'ils peuvent solliciter la délivrance de 4 badges supplémentaires facturés,

Considérant que pour les services techniques des collectivités territoriales, seuls les badges perdus ou volés faisant l'objet d'une demande de remplacement sont facturés au-delà des 5 badges autorisés,

Considérant que le prix du Pass'Déchets payant est actuellement fixé à 5€.

Après étude du coût de revient effectif d'un Pass'Déchets qui est le suivant :

RÉVISION DU PRIX DU PASS DÉCHETS 2023

COUT DE REVIENT	PRIX EN € TTC
PRIX D'ACHAT D'UN PASS	1.35
INTEGRATION DES DONNEES POUR 1 PASS	0.67
ASSISTANCE TELEPHONIQUE POUR 1 PASS	0.32
2 FEUILLES	0.02
1 ENVELOPPE	0.10
IMPRESSION 2 FEUILLES	0.01
COUT DE LA MACHINE A AFFRANCHIR POUR 1 PASS	0.15
COUT DE L'AFFRANCHISSEMENT POUR 1 PASS	1,64
FRAIS DE PERSONNELS POUR 1 PASS	6.69
TOTAL POUR 1 PASS en 2023	10.95

il est proposé au comité syndical de :

- Fixer à 10 euros le prix des Pass'Déchets payants,
- Appliquer cette nouvelle tarification pour les nouveaux badges dont la demande a été réceptionnée au SIAVED à compter du 25 septembre 2023,
- Approuver les modifications du règlement joint à la présente délibération.

Patrick KOWALCZYK remet en question l'intérêt de voter cette délibération aujourd'hui alors que le SIAVED va bientôt intégrer toutes les autres déchèteries avec des politiques complètement différentes. A un moment donné, le syndicat devra tout uniformiser.

Le Président explique qu'actuellement, 50 à 100 Pass'Déchets sont perdus par semaine. Le SIAVED perd de l'argent à chaque fois. Cela étant récurrent, il fallait trouver une solution pour réduire le nombre de Pass perdus. Par ailleurs, toute une réflexion est actuellement menée en équipe sur l'harmonisation des déchèteries de tous les territoires. Aujourd'hui, le SIAVED gère 16 déchèteries. Ce nombre passera à 36 si tous les territoires adhèrent au syndicat.

Patrick KOWALCZYK craint que l'augmentation du prix du Pass'déchets ait comme conséquence la multiplication des dépôts sauvages. Il souligne que leur ramassage coûte très cher à la collectivité. Le regroupement des déchèteries sera la bonne occasion pour mener une réflexion globale sur leur fonctionnement.

Le Président indique qu'un énorme travail est en cours. Le but est de mettre le même système de fonctionnement dans toutes les déchèteries. Un retour d'information est prévu au mois de septembre avec toutes les données du pack de transfert, tous les aspects financiers ainsi que les études sur les 3 CVE et les déchèteries.

Didier RYCHLAK rappelle que les travaux programmés en 2017 pour la rénovation des 15 déchèteries du SIAVED seront finis en 2024. Aujourd'hui, ces déchèteries, qu'elles soient en enregistrement ou en déclaration, sont aux normes. Elles ont été effectivement contrôlées par la DREAL. Le même travail sera mené sur les 20 déchèteries, mais cela prendra plus de temps.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **fixe à 10 euros le prix des Pass'Déchets payants,**
- **décide d'appliquer cette nouvelle tarification pour les nouveaux badges dont la demande a été réceptionnée au SIAVED à compter du 25 septembre 2023,**
- **approuve les modifications du règlement joint à la présente délibération.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence optionnelle

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)	
N° CS20230629016	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence optionnelle

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)	
N° CS20230629017	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Adoptée à l'unanimité

Compétence optionnelle

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)	
--	--

N° CS20230629018	N° ACTES : 7.1
-------------------------	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413004 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)**LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022****Section de fonctionnement :**

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	2 858 451,75 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022	12 558 096,32 €
Dépenses de l'exercice 2022	-12 711 537,96 €
Résultat de l'exercice 2022	-153 441,64 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	2 705 010,11 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	798 852,15 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	705 989,63 €
Dépenses de l'exercice 2022	-413 088,32 €
Résultat de l'exercice 2022	292 901,31 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	1 091 753,46 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	2 705 010,11 €
Section d'investissement	1 091 753,46 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	3 796 763,57 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement (001)	1 091 753,46 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	2 705 010,11 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Adoptée à l'unanimité

Le Président souhaite mettre à l'honneur Jean SAVARY. Il a été élu maire de sa commune de Monchecourt le 27 mars 1977 jusqu'au 27 mars 2023, soit 46 ans et 4 jours de mandat.

Jean SAVARY a été désigné en tant que délégué communautaire de la Communauté de Communes de l'Ostrevent le 24 mai 1977. Il était 2^e vice-président le 24 mai 1989.

Actuellement, il est le 7^e vice-président de la CCCO chargée de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et du Cycle de l'Eau).

Le 28 mai 2014, il a été installé en qualité de délégué titulaire de la CCCO au SIAVED. Il sera également élu à cette même date, 2^e vice-président chargé des finances du SIAVED jusqu'au 24 septembre 2020, date à laquelle il a cédé sa place à Eric GOUY.

Le 18 mai 2023, il a été nommé maire honoraire de Monchecourt, Jeanne ROMAN lui a succédé le 31 mars 2023.

Douchy-les-Mines, le 29 juin 2023

Les Secrétaires de séance,



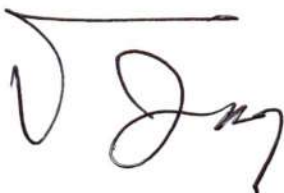
SIAVED
Producteur de Ressources

Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr


Jean-Claude DENIS


Didier MARECHALLE


Charles LEMOINE





SIAVED

Producteur de Ressources

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2022

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED (EXERCICE 2022)



ARCHITECTURE BUDGETAIRE au 1^{er} janvier 2022

Fonctionnement du Syndicat

Budget Principal (05500)
SIRET 255 900 953 00076

Dépenses et recettes communes
à toutes les compétences transférées

Compétence principale : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Budget Annexe Traitement (05504)
SIRET 255 900 953 00084

Dépenses et recettes liées à la compétence principale :
Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Budget Annexe CVE (05501) - assujetti à la TVA
SIRET 255 900 953 00035

Dépenses et recettes liées à la compétence principale :
Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

2e groupe de compétence : gestion de la fonction tri

Budget Annexe Tri (05503)
SIRET 255 900 953 00068

Dépenses et recettes liées au 2e groupe de compétence :
Gestion de la fonction tri
conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives

3e groupe de compétence : collecte des déchets ménagers

Budget Annexe Collecte (05502)
SIRET 255 900 953 00043

Dépenses et recettes liées au 3e groupe de compétence :
Collecte des déchets ménagers et assimilés

COMPOSITION DU SIAVED (en 2022)

POPULATIONS MUNICIPALES LEGALES AU 1^{er} JANVIER 2022)
Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 - Sources INSEE



C.A. LA PORTE DU HAINAUT CAPH	
NB DE COMMUNES	46
communes	habitants
Abscon	4 309
Avesnes-le-Sec	1 449
Bellaing	1 261
Bouchain	3 924
Bousignies	348
Brillon	771
Bruille-Saint-Amand	1 667
Château-l'Abbaye	862
Denain	19 877
Douchy-les-Mines	10 293
Escaudain	9 682
Escautpont	4 208
Flines-lès-Mortagne	1 635
Hasnon	3 918
Haspres	2 680
Haulchin	2 340
Haveluy	3 304
Hélesmes	1 979
Hérin	4 127
Hordain	1 423
Lecelles	2 847
Lieu-Saint-Amand	1 426
Lourches	3 952
Marquette-en-Ostrevent	1 897
Mastaing	881
Maulde	1 033
Millonfosse	718
Mortagne-du-Nord	1 595
Neuville-sur-Escaut	2 688
Nivelle	1 351
Noyelles-sur-Selle	697
Oisy	649
Raismes	12 324
Rosult	1 931
Rumegies	1 758
Rœulx	3 807
Saint-Amand-les-Eaux	15 870
Sars-et-Rosières	608
La Sentinelle	3 117
Thiant	2 999
Thun-Saint-Amand	1 119
Trith-Saint-Léger	6 292
Wallers	5 610
Wasnes-au-Bac	595
Wavrechain-sous-Denain	1 637
Wavrechain-sous-Faulx	409
TOTAL	157 867

C.A. CAUDRESIS CATEISIS CA2C	
NB DE COMMUNES	46
communes	habitants
Avesnes-les-Aubert	3 630
Bazuel	511
Beaumont-en-Cambrésis	441
Beauvois-en-Cambrésis	2 004
Bertry	2 168
Béthencourt	755
Béviliers	572
Boussières-en-Cambrésis	438
Briastre	750
Busigny	2 456
Carnières	1 020
Le Cateau-Cambrésis	7 030
Catillon-sur-Sambre	805
Cattenières	682
Caudry	14 121
Caulley	452
Clary	1 088
Dehéries	37
Élincourt	625
Estourmel	458
Fontaine-au-Pire	1 220
La Groise	482
Haucourt-en-Cambrésis	193
Honnechy	561
Inchy	676
Ligny-en-Cambrésis	1 916
Malincourt	489
Maretz	1 444
Maurois	403
Mazinghien	305
Montay	276
Montigny-en-Cambrésis	557
Neuvilly	1 088
Ors	640
Pommereuil	776
Quiévy	1 802
Rejet-de-Beaulieu	242
Reumont	352
Saint-Aubert	1 565
Saint-Benin	340
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	1 566
Saint-Souplet	1 216
Saint-Vaast-en-Cambrésis	853
Troisvilles	824
Villers-Outréaux	2 142
Walincourt-Selvigny	2 153
TOTAL	64 124

C.C. CŒUR D'OSTREVENT CCCO	
NB DE COMMUNES	21
communes	habitants
Aniche	10 085
Auberchicourt	4 551
Bruille-lez-Marchiennes	1 361
Écaillon	1 963
Émerchicourt	847
Erre	1 587
Fenaing	5 510
Hornaing	3 562
Lewarde	2 430
Loffre	714
Marchiennes	4 584
Masny	4 109
Monchecourt	2 521
Montigny-en-Ostrevent	4 793
Pecquencourt	6 088
Rieulay	1 261
Somain	11 934
Tilloy-lez-Marchiennes	509
Vred	1 338
Wandignies-Hamage	1 319
Warlaing	581
TOTAL	71 647



<p>Compétence principale Traitement et valorisation des déchets ménagers 3 Collectivités membres : CAPH, CA2C et CCCO</p>	<p>Nombre de communes : 113</p>	<p>Nombre d'habitants : 293 638</p>
<p>Compétence optionnelle Collecte des déchets ménagers et assimilés 2 Collectivités membres : CAPH et CA2C</p>	<p>Nombre de communes : 92</p>	<p>Nombre d'habitants : 221 991</p>

LE BUDGET PRINCIPAL (05500)

SIRET 255 900 953 00076

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET PRINCIPAL (05500)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	1 575 561,81 €	620 084,56 €	2 195 646,37 €	2 195 646,37 €	100,0%						
TRANSFERTS DE CHARGES AUX BUDGETS ANNEXES	4 510 000,00 €	0,00 €	4 510 000,00 €	5 030 120,00 €	89,7%	CHARGE DE LA DETTE	39 572,77 €	391 810,10 €	431 382,87 €	438 998,00 €	98,3%
* Budget Annexe CVE Douchy 05501	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	620 000,00 €	58,1%						
* Budget Annexe Traitement / Valorisation 05504	3 065 000,00 €	0,00 €	3 065 000,00 €	3 180 120,00 €	96,4%	AUTRES CHARGES FINANCIERES	6 261,51 €	0,00 €	6 261,51 €	21 848,81 €	28,7%
* Budget Annexe Collecte 05502	870 000,00 €	0,00 €	870 000,00 €	930 000,00 €	93,5%						
* Budget Annexe Tri 05503	215 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €	300 000,00 €	71,7%	INDEMNITES DES ELUS	74 054,59 €	0,00 €	74 054,59 €	120 000,00 €	61,7%
RECETTES DEFINITIVES (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS...)	212 265,22 €	141 186,84 €	353 452,06 €	436 802,00 €	80,9%	CHARGES DE PERSONNEL	4 341 203,70 €	0,00 €	4 341 203,70 €	4 469 650,00 €	97,1%
* FCTVA	1 115,38 €	141 186,84 €	142 302,22 €	142 302,00 €	100,0%	* Rémunérations et charges	4 291 972,62 €	0,00 €	4 291 972,62 €	4 412 000,00 €	97,3%
* Subventions et participations	2 752,62 €	0,00 €	2 752,62 €	0,00 €	-	* Autres frais de personnel	49 231,08 €	0,00 €	49 231,08 €	57 650,00 €	85,4%
* Recettes sur charges de personnel	146 255,30 €	0,00 €	146 255,30 €	147 500,00 €	99,2%						
* Cessions patrimoniales	6 987,00 €	0,00 €	6 987,00 €	75 000,00 €	9,3%						
* Autres recettes définitives (pénalités, avoirs...)	55 154,92 €	0,00 €	55 154,92 €	72 000,00 €	76,6%	MOYENS GENERAUX DE L'INSTITUTION	783 544,82 €	141 133,13 €	924 677,95 €	1 400 737,62 €	66,0%
EMPRUNT	0,00 €	0,02 €	0,02 €	148 471,50 €	0,0%	GESTION PATRIMONIALE	250 210,04 €	95 764,58 €	345 974,62 €	1 359 805,44 €	25,4%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	29 997,54 €	29 997,54 €	50 000,00 €	60,0%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	6 297 827,03 €	791 268,96 €	7 089 095,99 €	7 861 039,87 €	90,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	5 494 847,43 €	628 707,81 €	6 123 555,24 €	7 861 039,87 €	77,9%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Principal (05500)

- Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	+ 1 575 561.81 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 4 724 090.74 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 6 283 034,50 €
Résultat de l'exercice 2022	- 1 558 943.76 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 16 618.05 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 620 084.56 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 959 371.47 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 630 533.33 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 328 838.14 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire (BA Traitement)	- 4 347 500.00 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 3 398 577.30 €

Les taux d'exécution budgétaire 2022 - Budget Principal (05500)

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
--	----------------------------	--------------	---------------------	------------------------------------

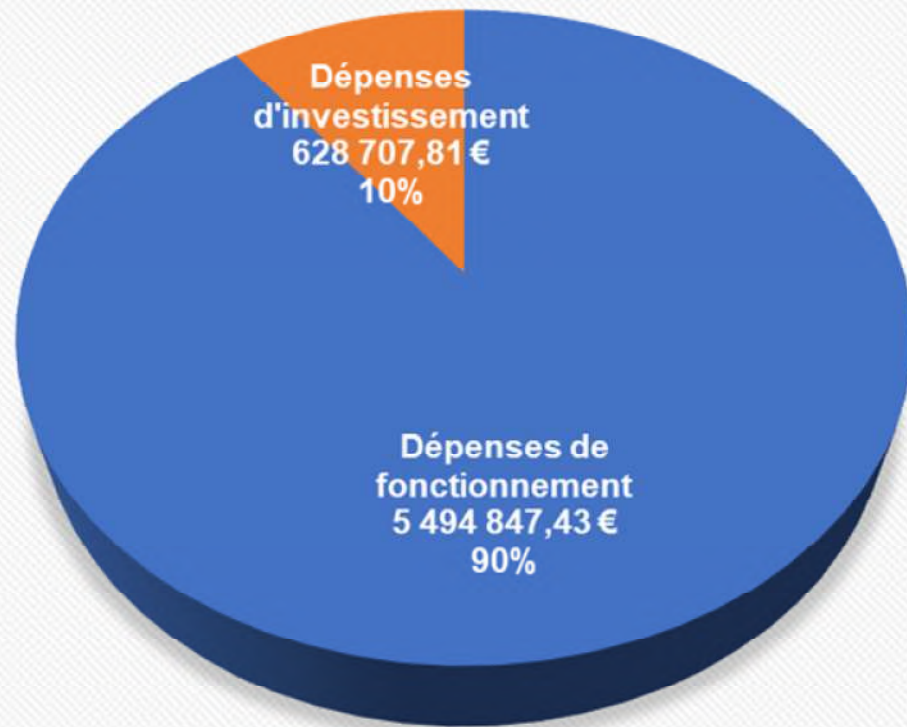
Dépenses réelles de fonctionnement	6 020 496.81 €	5 494 847.43 €	91.3 %	
Dépenses réelles d'investissement	1 840 543.06 €	628 707.81 €	34.2 %	26 473.40 €
Total dépenses réelles	7 861 039.87 €	6 123 555.24 €	77.9 %	26 473.40 €

Recettes réelles de fonctionnement	6 826 296.81 €	6 297 827.03 €	92.3 %	
Recettes réelles d'investissement	1 034 743.06 €	791 268.96 €	76.5 %	
Total recettes réelles	7 861 039.87 €	7 089 095.99 €	90.2 %	

BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2022

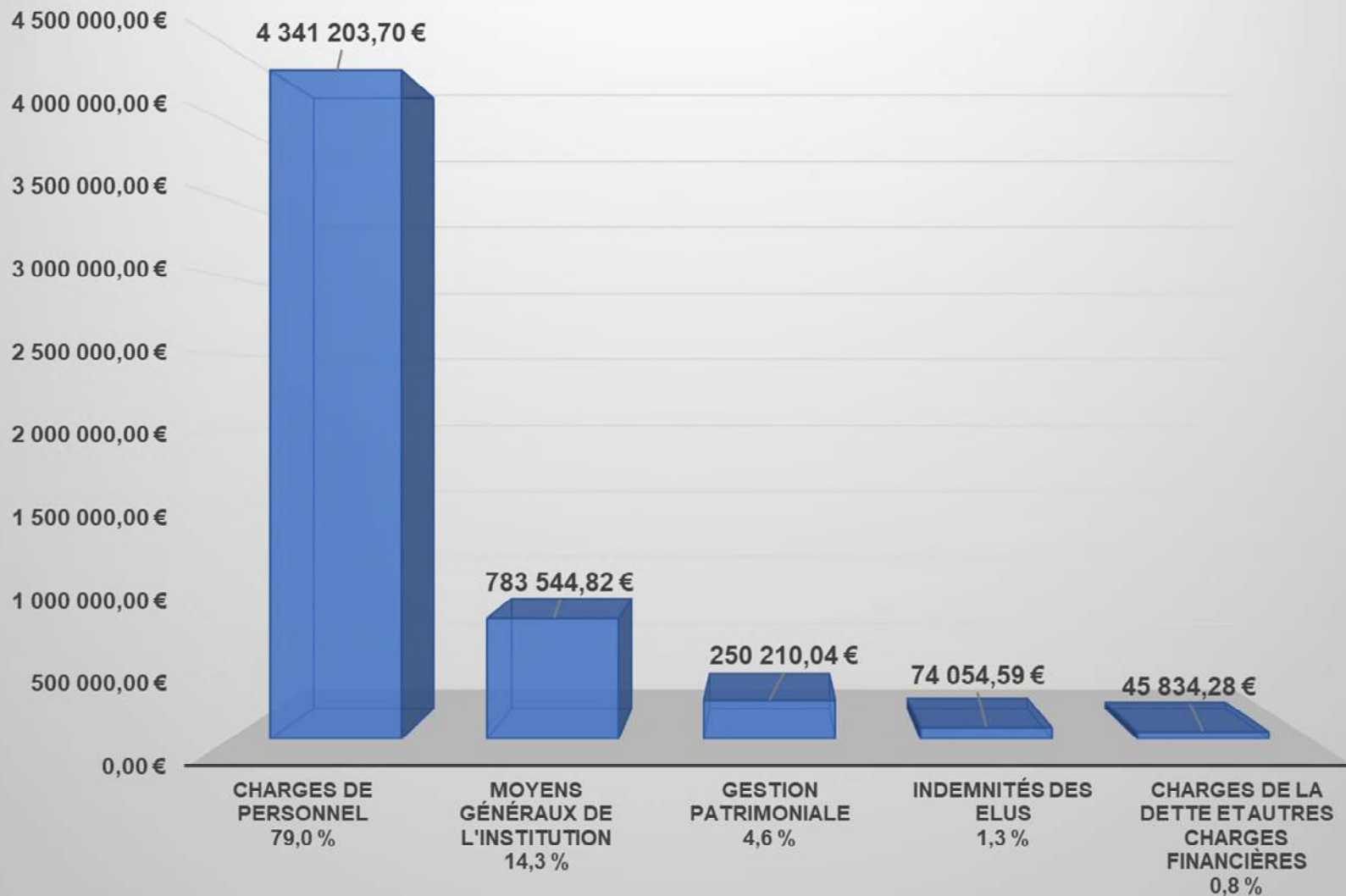
Dépenses réelles = 6 123 555,24 €



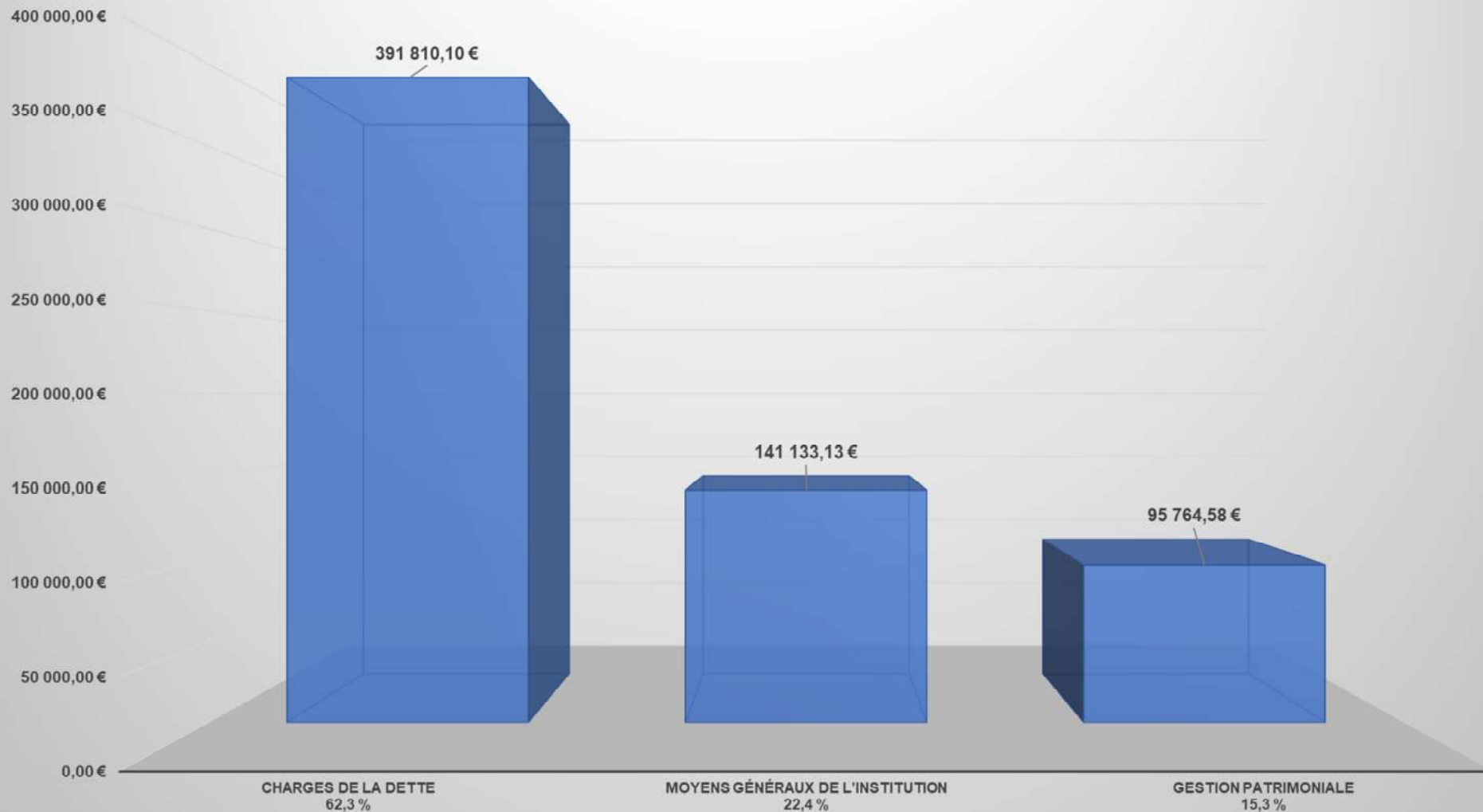
BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2022

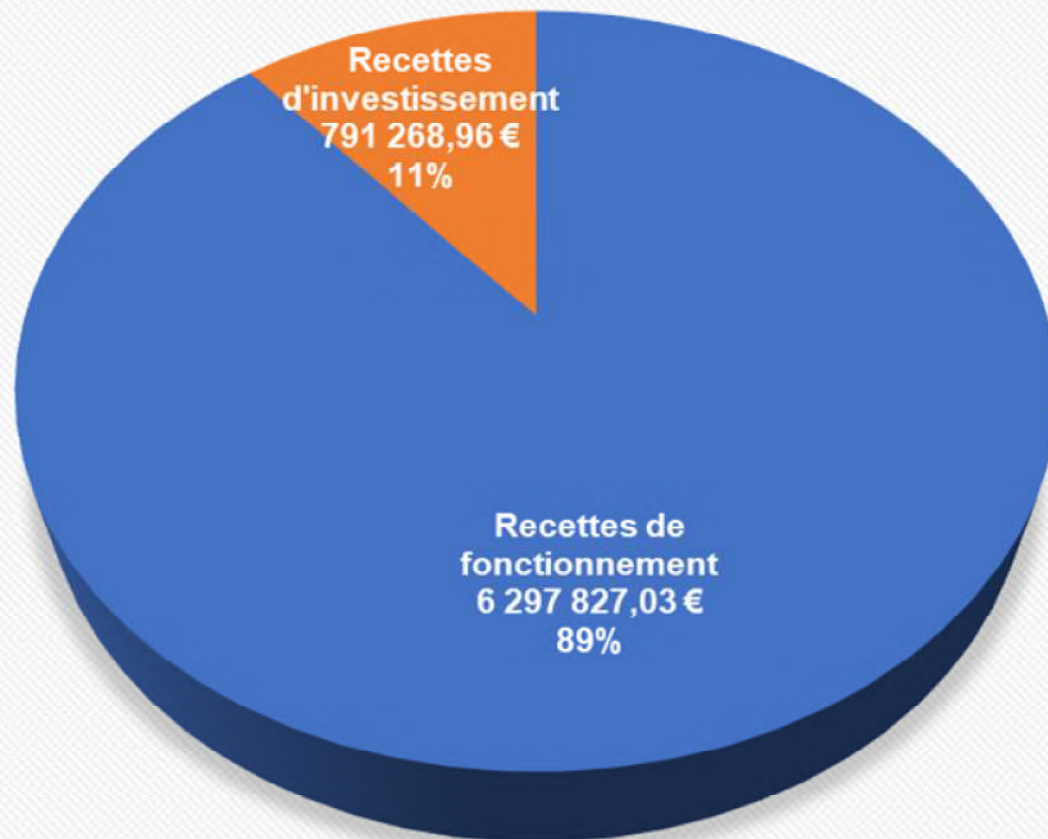
Dépenses réelles de fonctionnement = 5 494 847,43 €



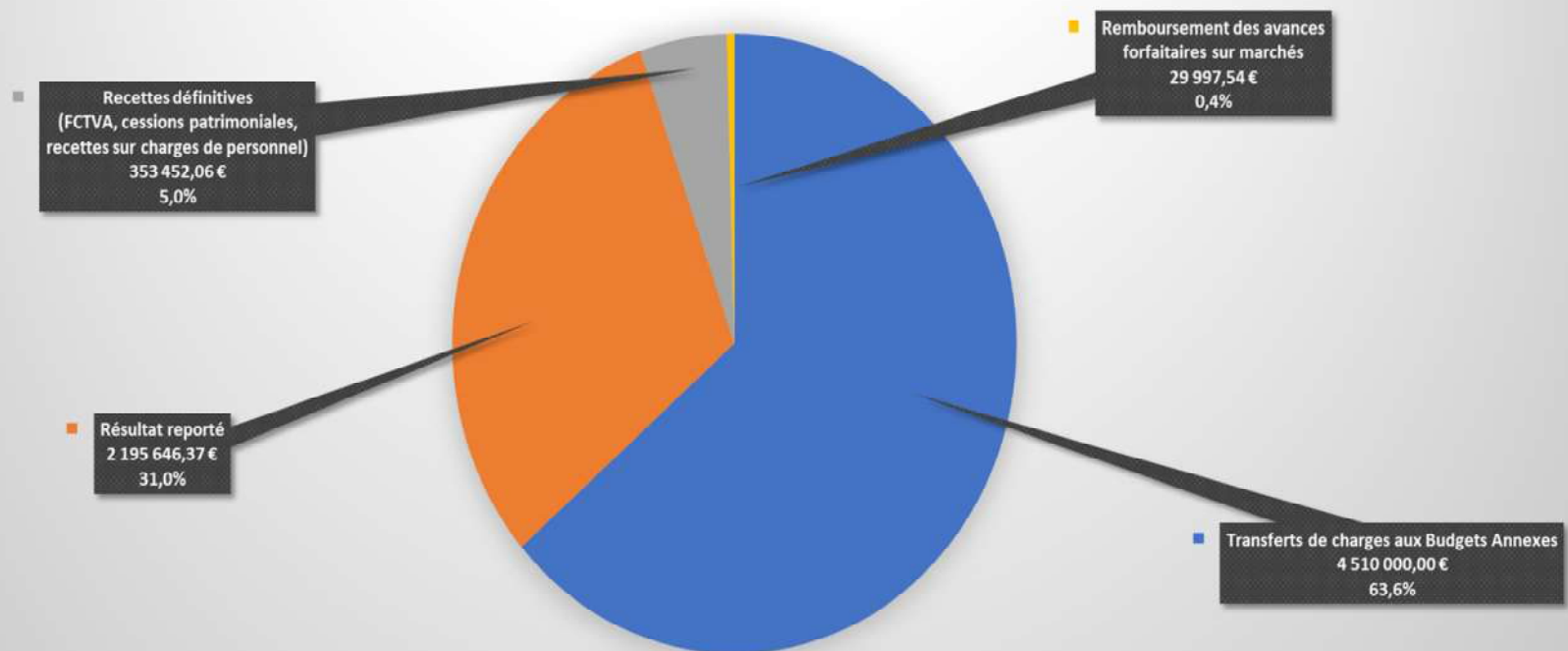
BUDGET PRINCIPAL
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles d'investissement = 628 707,81 €



BUDGET PRINCIPAL
Compte Administratif pour 2022
Recettes réelles = 7 089 095,99 €



BUDGET PRINCIPAL
Compte Administratif pour 2022 - Recettes réelles = 7 089 095,99 €



LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504)

SIRET 255 900 953 00084

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	21 861 045,00 €	0,00 €	21 861 045,00 €	21 861 045,00 €	100,0%	CHARGE DE LA DETTE	42 711,10 €	220 000,00 €	262 711,10 €	262 952,00 €	99,9%
						AUTRES CHARGES FINANCIERES	100,92 €	0,00 €	100,92 €	22 000,00 €	0,5%
RECETTES DEFINITIVES (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS...)	1 173 998,56 €	390 122,73 €	1 564 121,29 €	1 261 978,00 €	123,9%	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	3 065 000,00 €	0,00 €	3 065 000,00 €	3 180 120,00 €	96,4%
* FCTVA	3 134,05 €	390 122,73 €	393 256,78 €	393 257,00 €	100,0%						
* Produits issus des services (amiante, pass/Déchèteries, prévention...)	145 642,00 €	0,00 €	145 642,00 €	144 000,00 €	101,1%	SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY	6 000 000,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €	7 050 000,00 €	85,1%
* Produits issus des valorisations de matières et soutiens Eco-organismes	960 165,51 €	0,00 €	960 165,51 €	595 100,00 €	161,3%						
* Cessions patrimoniales	12 200,00 €	0,00 €	12 200,00 €	75 000,00 €	16,3%	GESTION PATRIMONIALE DES DECHETERIES	160 384,96 €	1 084 001,35 €	1 244 386,31 €	2 830 550,00 €	44,0%
* Subventions et participations	52 857,00 €	0,00 €	52 857,00 €	54 621,00 €	96,8%						
EMPRUNT	0,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 999 619,00 €	100,0%	COMPETENCES STATUTAIRES	10 948 823,86 €	19 974,48 €	10 968 798,34 €	12 777 020,00 €	85,8%
						* Gestion des déchets amiantés	330 454,54 €	0,00 €	330 454,54 €	425 600,00 €	77,6%
						* Gestion des déchèteries	4 588 622,88 €	5 943,00 €	4 594 565,88 €	5 068 419,00 €	90,7%
						* Exploitation et traitement des déchets	5 278 133,77 €	0,00 €	5 278 133,77 €	5 994 101,00 €	88,1%
						* Gestion des refus de tri, des transferts et du verre	561 323,92 €	0,00 €	561 323,92 €	583 000,00 €	96,3%
						* Prévention et sensibilisation	190 288,75 €	14 031,48 €	204 320,23 €	705 900,00 €	28,9%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,0%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	23 035 043,56 €	3 390 122,73 €	26 425 166,29 €	26 372 642,00 €	100,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	20 217 020,84 €	1 323 975,83 €	21 540 996,67 €	26 372 642,00 €	81,7%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

- Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	0.00 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 24 739 178.89 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 21 070 641.32 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 3 668 537.57 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 3 668 537.57 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	0.00 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 4 243 743.21 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 3 028 111.16 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 1 125 632.05 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire (BA Traitement)	+ 4 347 500.00 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 5 563 132.05 €

Les taux d'exécution budgétaire 2022 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
--	----------------------------	--------------	---------------------	------------------------------------

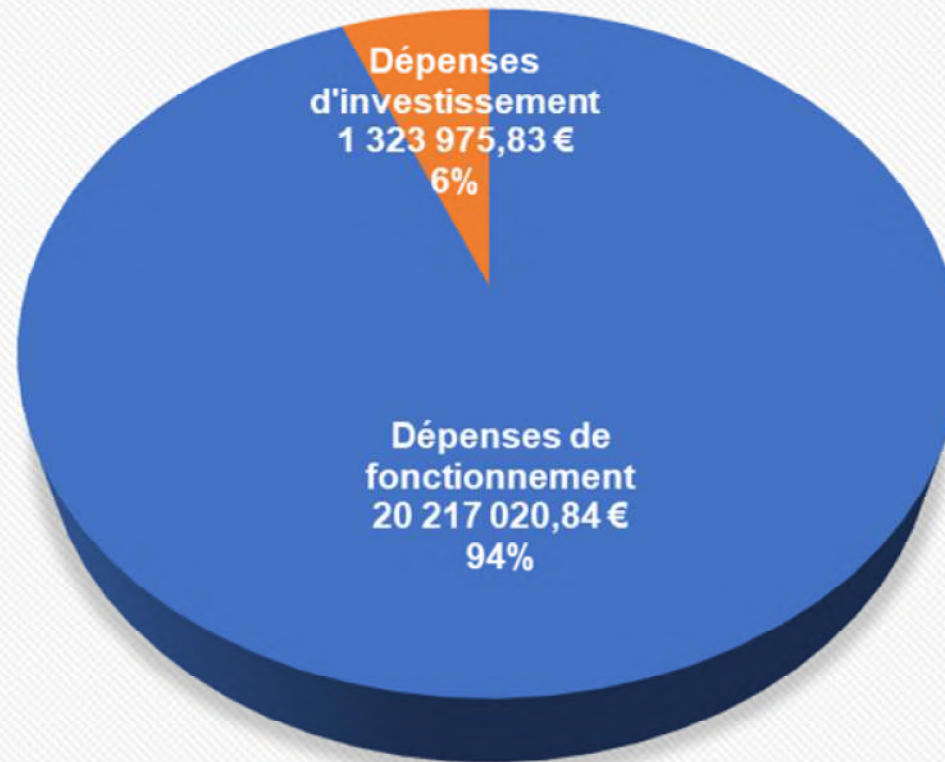
Dépenses réelles de fonctionnement	22 842 542.00 €	20 217 020.84 €	88.5 %	
Dépenses réelles d'investissement	3 530 100.00 €	1 323 975.83 €	37.5 %	58 609.15 €
Total dépenses réelles	26 372 642.00 €	21 540 996.67 €	81.7 %	58 609.15 €

Recettes réelles de fonctionnement	22 657 900.00 €	23 035 043.56 €	101.7 %	
Recettes réelles d'investissement	3 714 742.00 €	3 390 122.73 €	91.3 %	
Total recettes réelles	26 372 642.00 €	26 425 166.29 €	100.2 %	

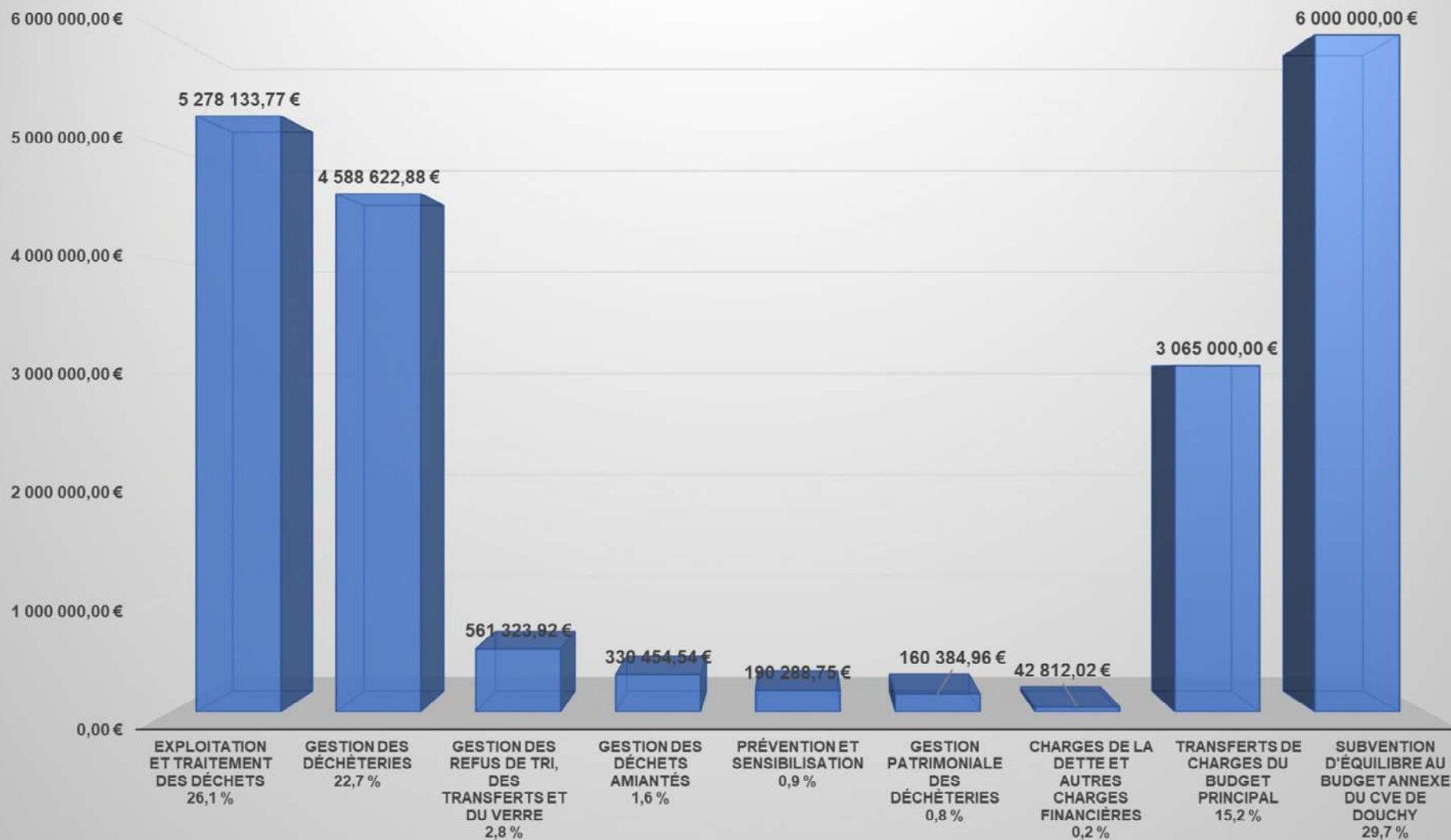
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Compte Administratif pour 2022

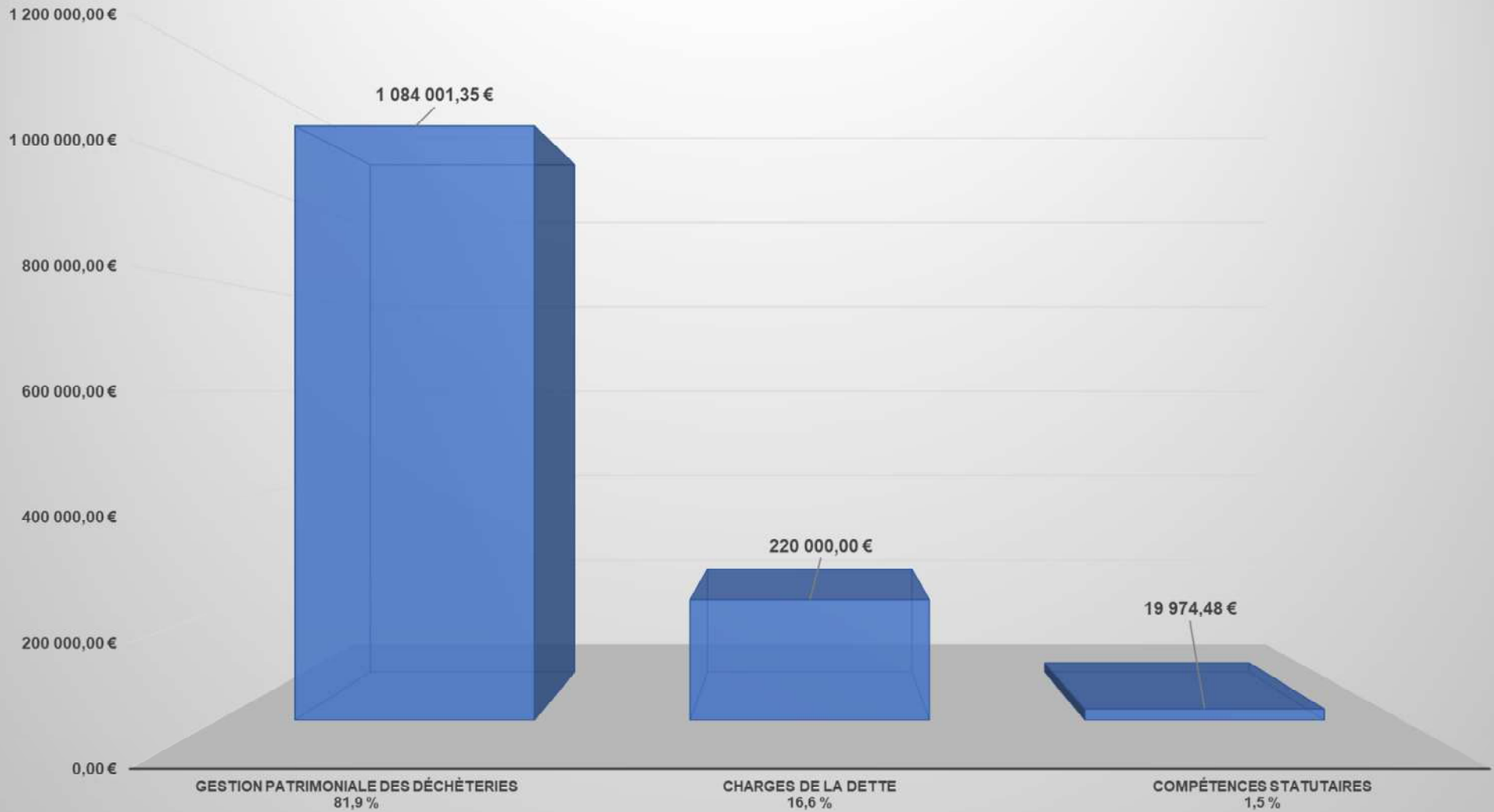
Dépenses réelles = 21 540 996,67 €



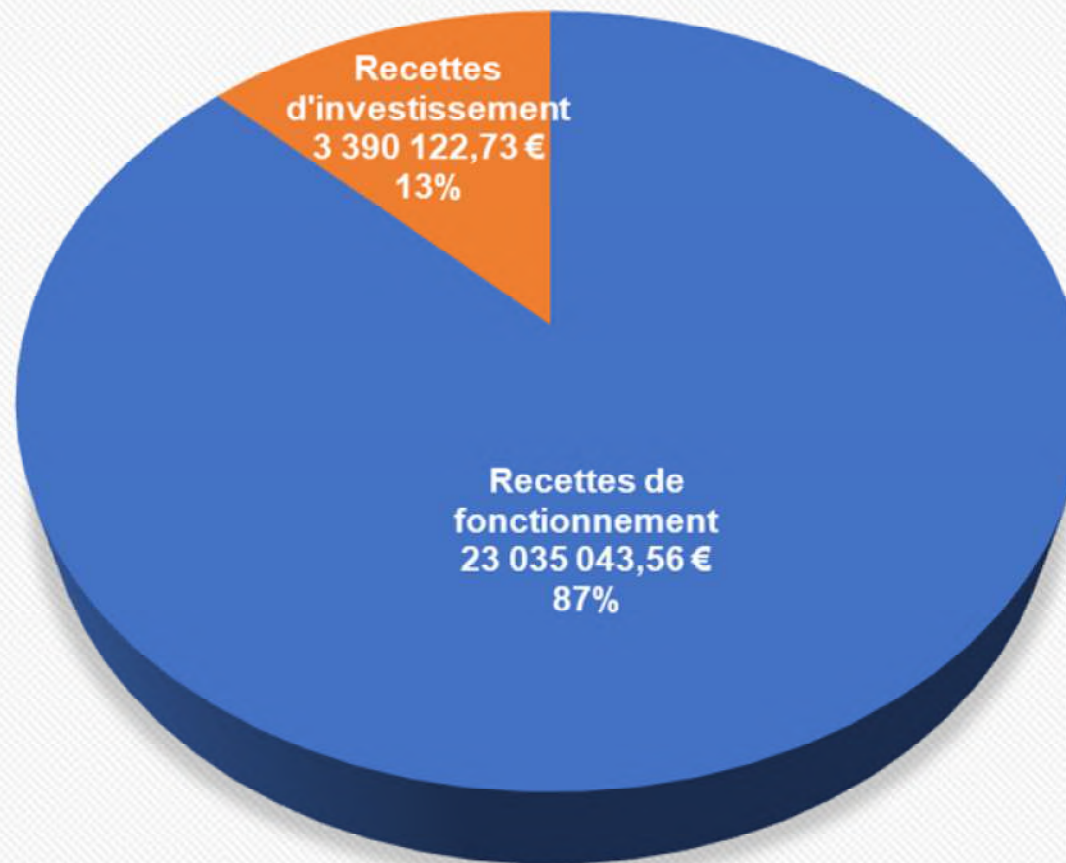
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles de fonctionnement = 20 217 020,84 €



BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles d'investissement = 1 323 975,83 €

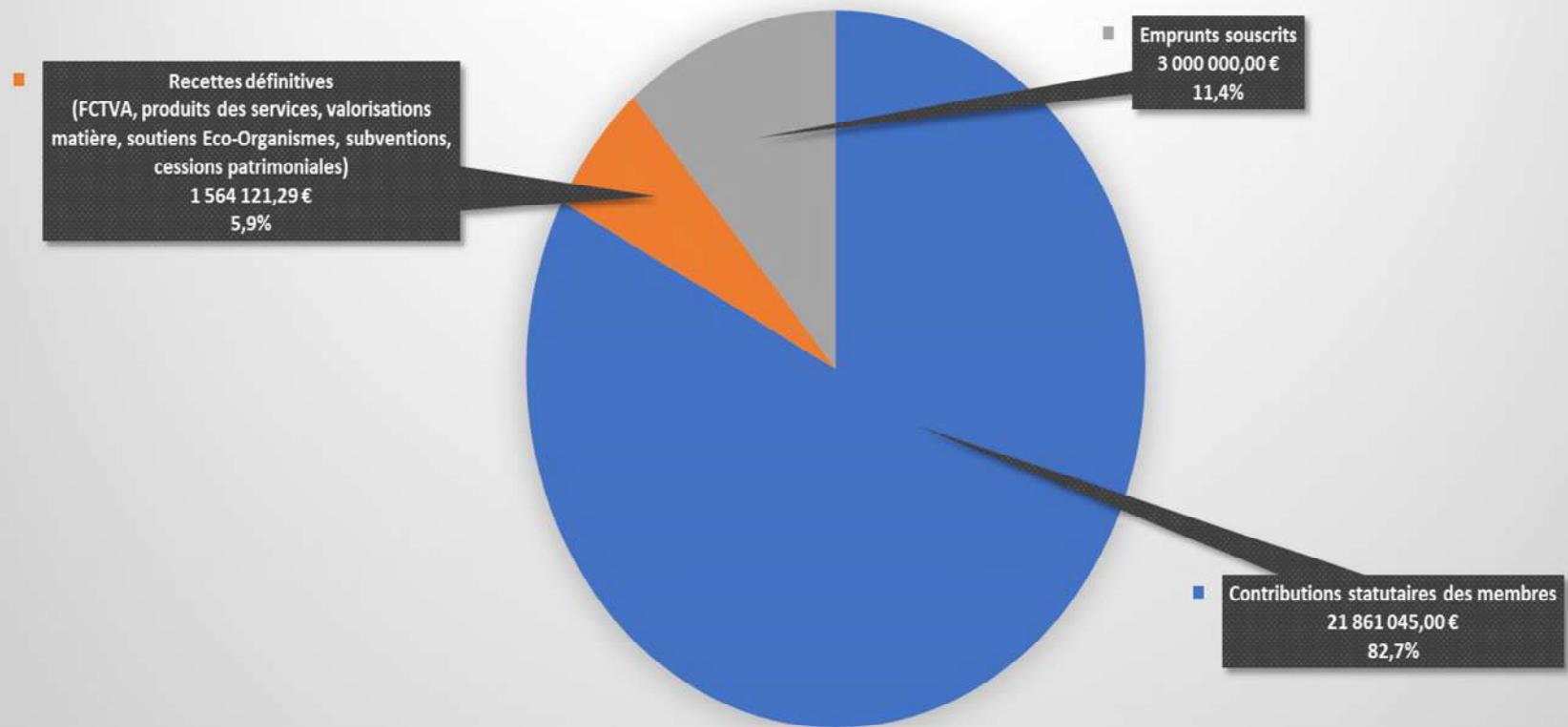


BUDGET ANNEXE TRAITEMENT
Compte Administratif pour 2022
Recettes réelles = 26 425 166,29 €



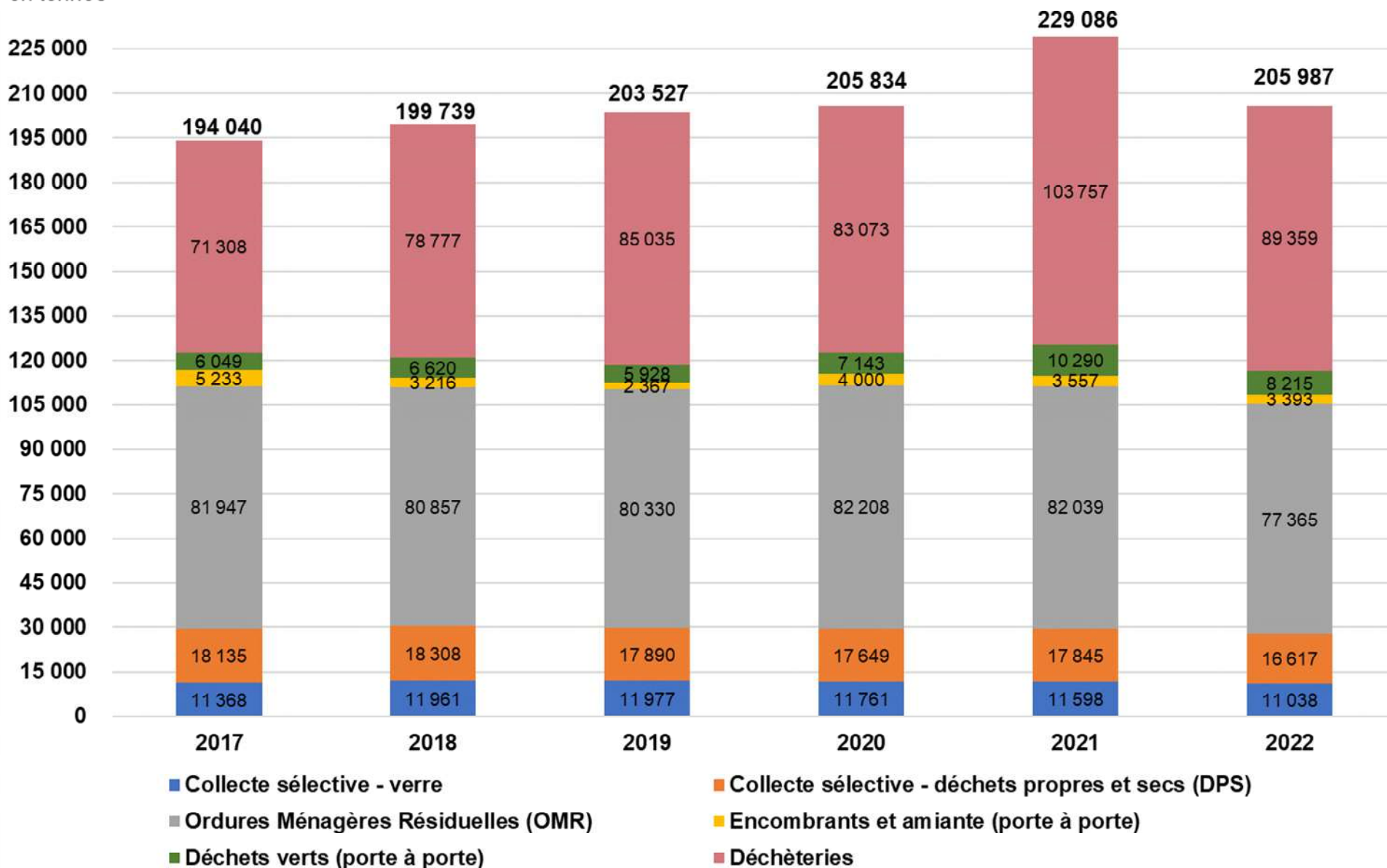
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Compte Administratif pour 2022 - Recettes réelles = 26 425 166,29 €

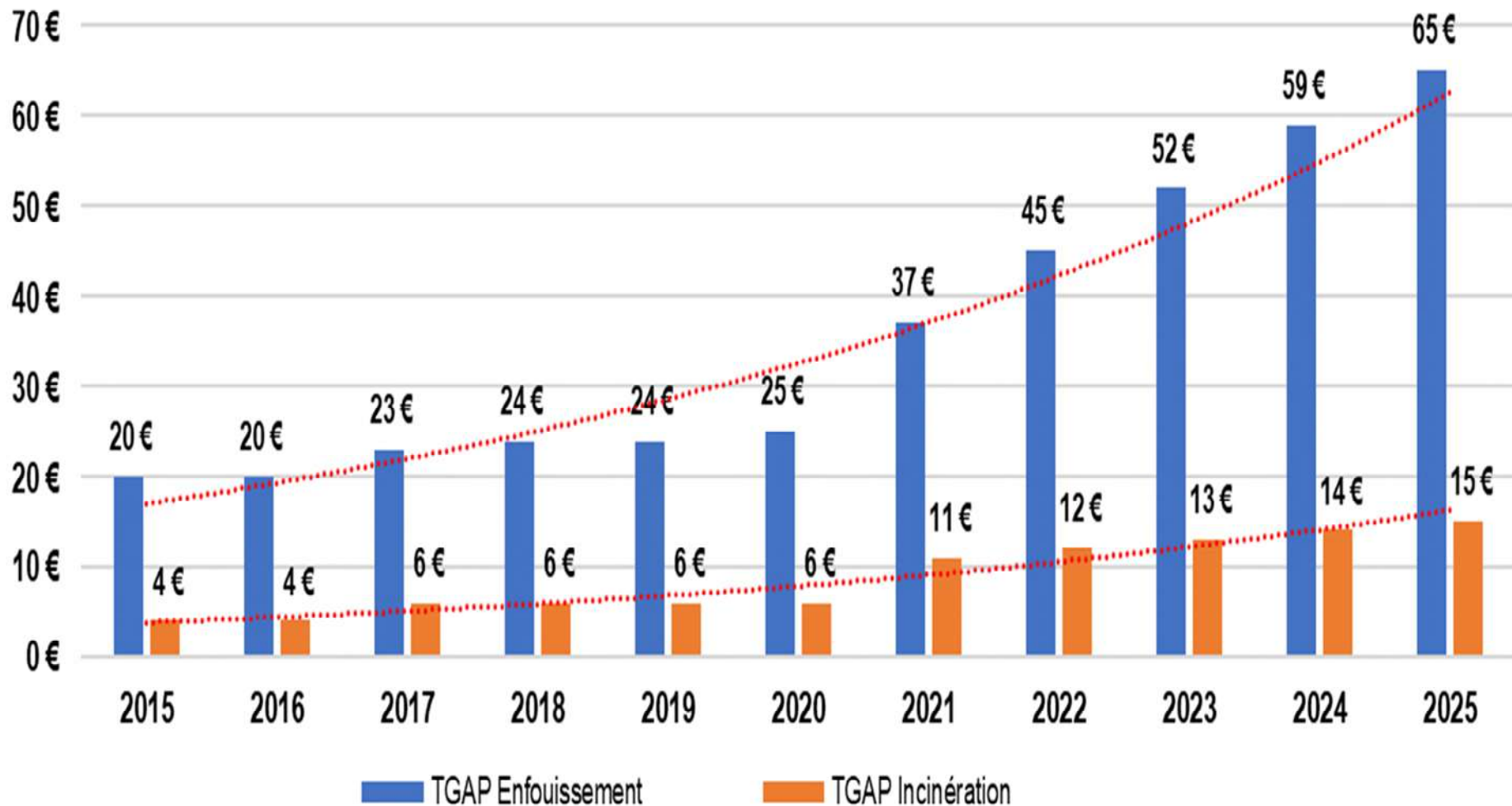


Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants du territoire et traités par le SIAVED

en tonnes



Evolution prévisionnelle de la TGAP d'ici 2025 applicable au SIAVED



**LE BUDGET ANNEXE
DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501)**

SIRET 255 900 953 00035

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE CVE DE DOUCHY LES MINES (05501)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	1 764 604,53 €	400 015,33 €	2 164 619,86 €	2 164 619,86 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	395 519,65 €	3 337 988,19 €	3 733 507,84 €	3 817 767,00 €	97,8%
RECETTES REELLES	6 326 114,77 €	322 677,90 €	6 648 792,67 €	8 330 833,00 €	79,8%	DEPENSES REELLES	7 558 059,85 €	8 487 696,38 €	16 045 756,23 €	20 080 832,00 €	79,9%
Recettes électriques et de chaleur	2 711 588,97 €	0,00 €	2 711 588,97 €	2 345 833,00 €	115,6%	Charges d'exploitation du CVE	6 813 361,35 €	0,00 €	6 813 361,35 €	6 821 704,00 €	99,9%
Recettes DASRI et apports OM & DMB	1 864 454,10 €	0,00 €	1 864 454,10 €	1 070 000,00 €	174,2%	Autres charges à caractère général	384 698,50 €	0,00 €	384 698,50 €	551 296,00 €	69,8%
Subventions ADEME et CEE (RCU Denain)	1 734 863,70 €	322 677,90 €	2 057 541,60 €	4 900 000,00 €	42,0%	Transfert de charges du Budget Principal	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	100,0%
Autres recettes définitives (avoirs, pénalités...)	15 208,00 €	0,00 €	15 208,00 €	15 000,00 €	101,4%	Programme GER du CVE	0,00 €	1 905 693,84 €	1 905 693,84 €	2 316 250,00 €	82,3%
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE TRAITEMENT	6 000 000,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €	7 050 000,00 €	85,1%	Modernisation de la chaine DASRI	0,00 €	60 180,89 €	60 180,89 €	70 634,00 €	85,2%
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 053 146,14 €	99,1%	Aménagement du site	0,00 €	3 278 599,77 €	3 278 599,77 €	3 700 000,00 €	88,6%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	381 135,29 €	381 135,29 €	400 000,00 €	95,3%	Aménagement du process	0,00 €	236 778,50 €	236 778,50 €	2 652 437,00 €	8,9%
						RCU de Denain	0,00 €	3 006 443,38 €	3 006 443,38 €	3 578 511,00 €	84,0%
						Autres dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	14 090 719,30 €	7 103 828,52 €	21 194 547,82 €	23 998 599,00 €	88,3%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%
						TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	7 953 579,50 €	11 825 684,57 €	19 779 264,07 €	23 998 599,00 €	82,4%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

- Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	+ 1 764 604.53 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 12 902 835,59 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 9 739 750,23 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 3 163 085.36 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 4 927 689.89 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 400 015.33 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 8 489 983,92 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 12 402 405,39 €
Résultat de l'exercice 2022	- 3 912 421,47 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 3 512 406.14 €
Besoin de financement (1068)	3 512 406.14 €
Résultat d'investissement (001)	- 3 512 406.14 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 1 415 283.75 €

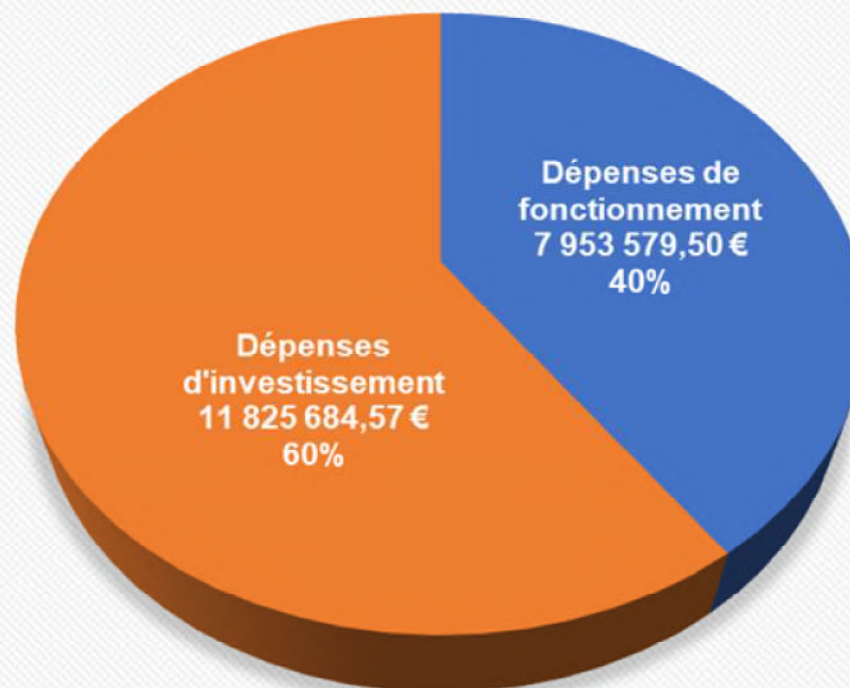
Les taux d'exécution budgétaire 2022 - Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
--	----------------------------	--------------	---------------------	------------------------------------

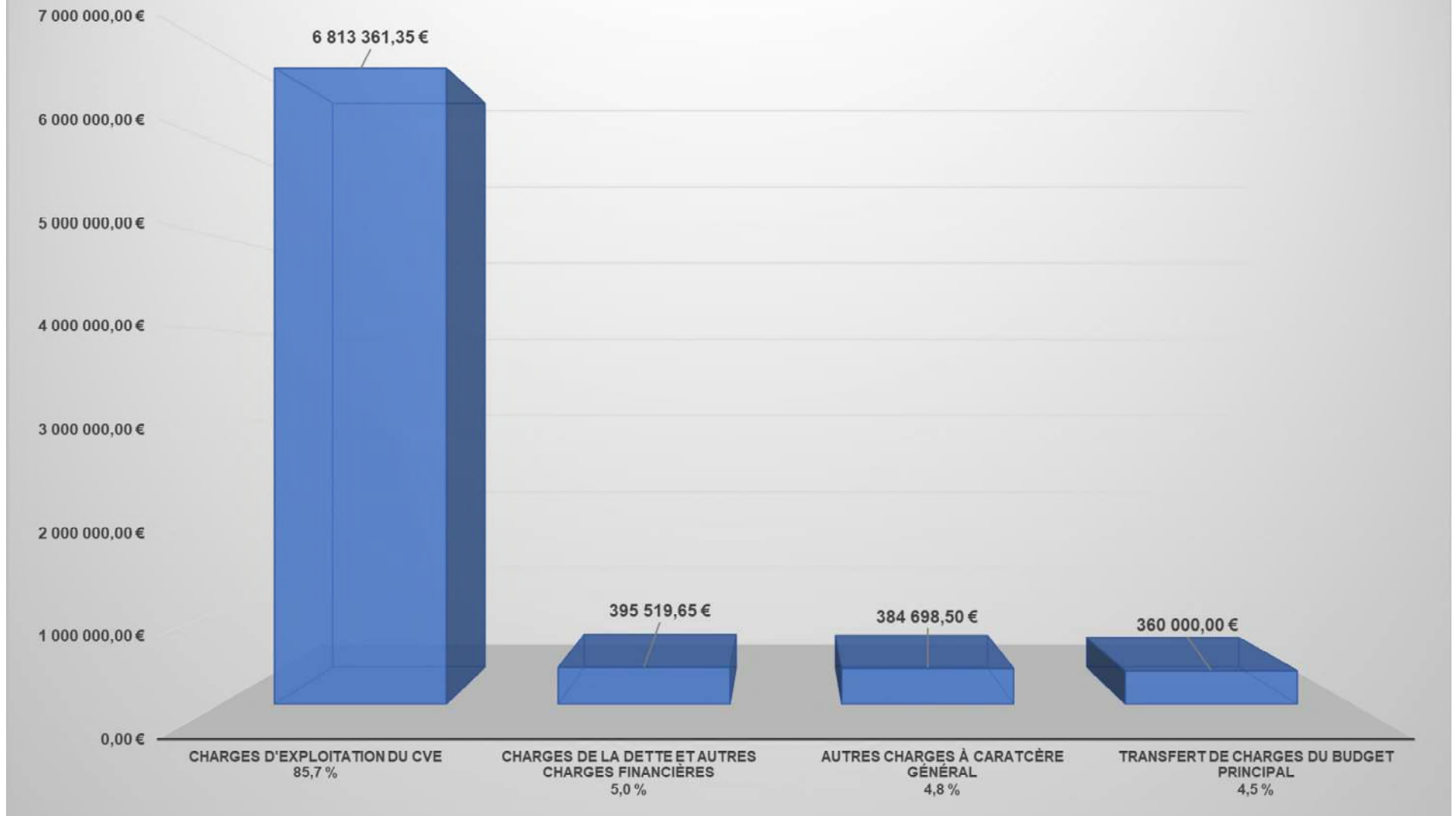
Dépenses réelles de fonctionnement	8 080 767.00 €	7 953 579.50 €	98.4 %	
Dépenses réelles d'investissement	15 917 832.00 €	11 825 684.57 €	74,3 %	
Total dépenses réelles	23 998 599.00 €	19 779 264.07 €	82.4 %	

Recettes réelles de fonctionnement ⁽¹⁾	13 945 437.53 €	14 090 719.30 €	101.0 %	
Recettes réelles d'investissement ⁽²⁾	10 053 161.47 €	7 103 828.52 €	70.7 %	
Total recettes réelles	23 998 599.00 €	21 194 547.82 €	88.3 %	

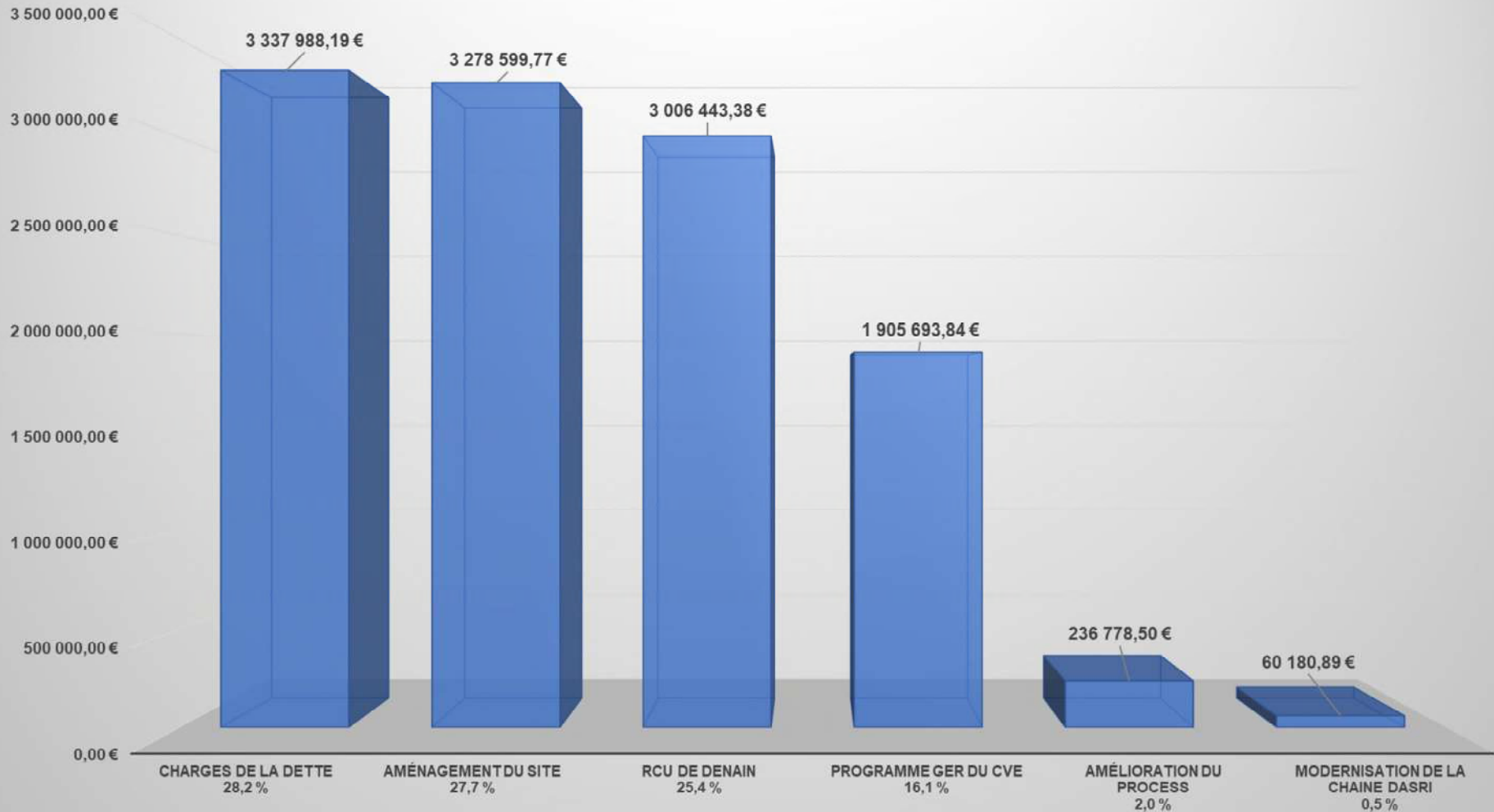
BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles = 19 779 264,07 €



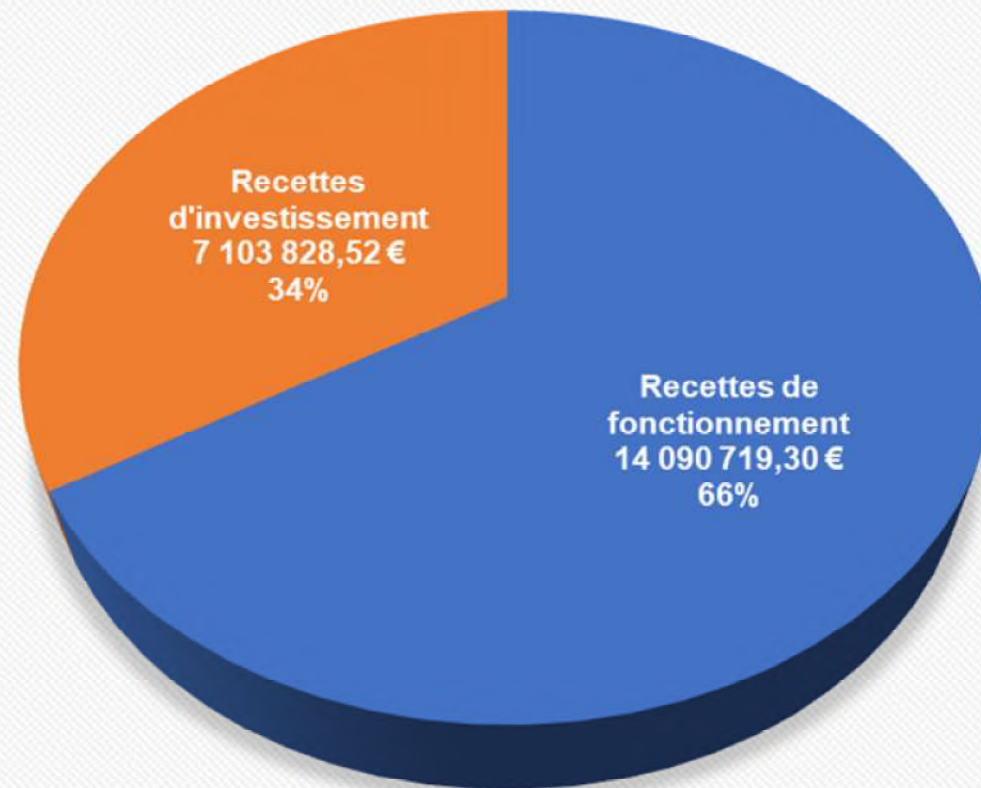
BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles de fonctionnement = 7 953 579,50 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles d'investissement = 11 825 684,57 €

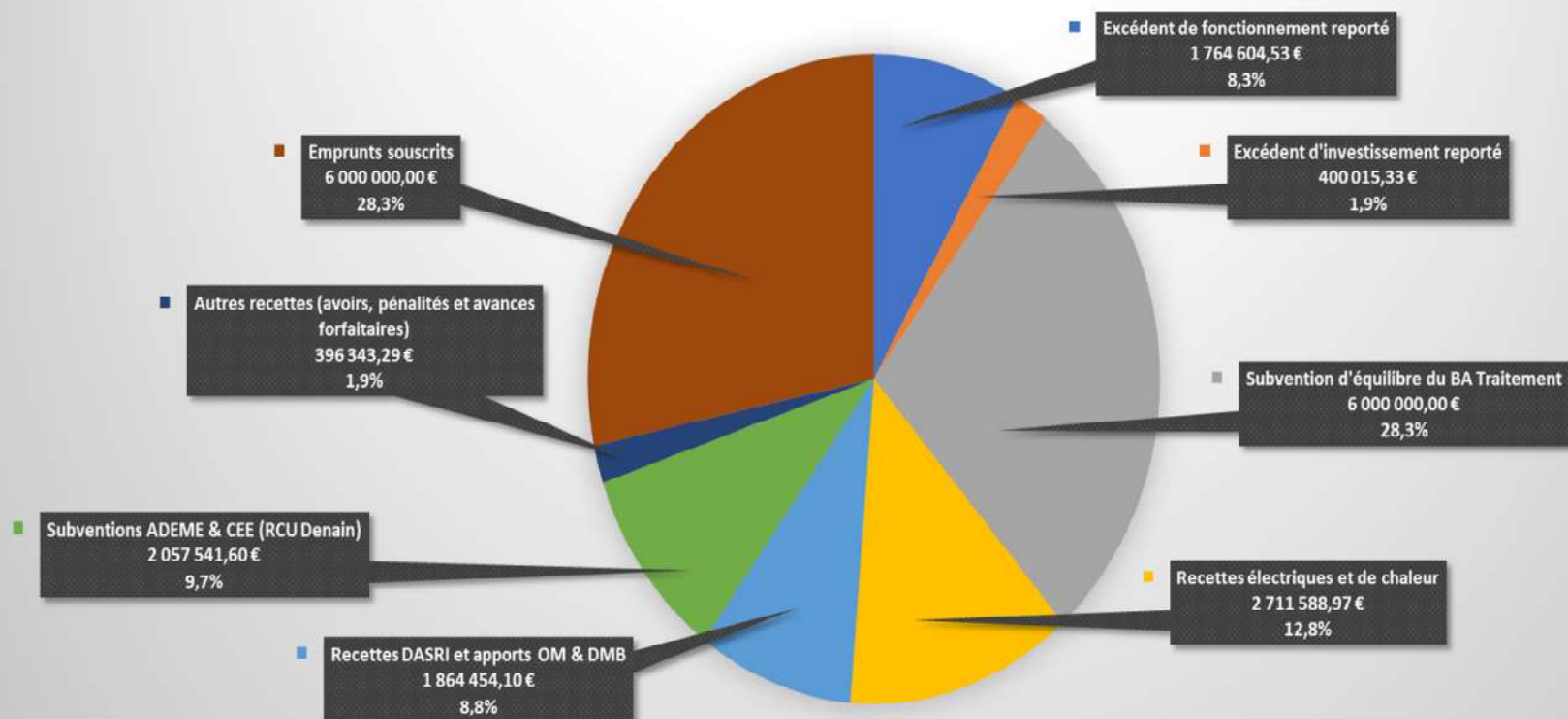


BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2022
Recettes réelles = 21 194 547,82 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

Compte Administratif pour 2022 - Recettes réelles = 21 194 547,82 €



LE BUDGET ANNEXE TRI (05503)

SIRET 255 900 953 00068

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE TRI (05503)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	0,00 €	6 831 211,37 €	6 831 211,37 €	6 831 211,37 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	75 880,53 €	516 666,68 €	592 547,21 €	597 160,00 €	99,2%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	3 115 160,00 €	0,00 €	3 115 160,00 €	3 115 160,00 €	100,0%	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	215 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €	300 000,00 €	71,7%
RECETTES DEFINITIVES (subvention ADEME / Centre de Tri)	0,00 €	456 294,94 €	456 294,94 €	456 295,00 €	100,0%	AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 400,00 €	0,00 €	11 400,00 €	154 423,00 €	7,4%
						PRESTATIONS DE TRI	2 304 886,66 €	0,00 €	2 304 886,66 €	2 583 577,00 €	89,2%
EMPRUNTS MOBILISES	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,63 €	100,0%	CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRI	0,00 €	9 089 393,91 €	9 089 393,91 €	12 767 507,00 €	71,2%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	3 115 160,00 €	13 287 506,31 €	16 402 666,31 €	16 402 667,00 €	100,0%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	2 607 167,19 €	9 606 060,59 €	12 213 227,78 €	16 402 667,00 €	74,5%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe Tri (05503)

- Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 3 115 160.00 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 2 607 167.19 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 507 992.81 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 507 922.81 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 6 831 211.37 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 6 456 294.94 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 9 606 060.59 €
Résultat de l'exercice 2022	- 3 149 765.65 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 3 681 445.72 €
Besoin de financement (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement (001)	+ 3 681 445,72 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 507 992.81 €

Les taux d'exécution budgétaire 2022 - Budget Annexe Tri (05503)

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
--	----------------------------	--------------	---------------------	------------------------------------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 115 160.00 €	2 607 167.19 €	83.7 %	
Dépenses réelles d'investissement	13 287 507.00 €	9 606 060.59 €	72.3 %	
Total dépenses réelles	16 402 667.00 €	12 213 227.78 €	74.5 %	

Recettes réelles de fonctionnement	3 115 160.00 €	3 115 160.00 €	100.0 %	
Recettes réelles d'investissement	13 287 507.00 €	13 287 506.31 €	100.0 %	
Total recettes réelles	16 402 667.00 €	16 402 666.31 €	100.0 %	

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

SIRET 255 900 953 00043

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	Crédits ouverts 2022	% d'exécution	POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	Crédits ouverts 2022	% d'exécution
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	2 858 451,75 €	798 852,15 €	3 657 303,90 €	3 657 303,90 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	8 874,56 €	168 580,65 €	177 455,21 €	180 163,00 €	98,5%
* CAPH	1 837 186,34 €	686 825,05 €	2 524 011,39 €	2 524 011,39 €	100,0%	* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
* CA2C	1 021 265,41 €	112 027,10 €	1 133 292,51 €	1 133 292,51 €	100,0%	* CA2C	8 874,56 €	168 580,65 €	177 455,21 €	180 163,00 €	98,5%
RECETTES DEFINITIVES (soutien CITEO, FCTVA, valorisations...)	3 857 775,32 €	37 397,82 €	3 895 173,14 €	3 437 398,00 €	113,3%	PRESTATIONS DE COLLECTE	11 030 438,15 €	0,00 €	11 030 438,15 €	11 900 000,00 €	92,7%
* CAPH	2 786 686,46 €	23 492,94 €	2 810 179,40 €	2 491 776,01 €	112,8%	* CAPH	8 293 728,67 €	0,00 €	8 293 728,67 €	8 900 000,00 €	93,2%
* CA2C	1 071 088,86 €	13 904,88 €	1 084 993,74 €	945 621,99 €	114,7%	* CA2C	2 736 709,48 €	0,00 €	2 736 709,48 €	3 000 000,00 €	91,2%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	8 700 321,00 €	0,00 €	8 700 321,00 €	8 717 966,00 €	99,8%	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	133 633,44 €	0,00 €	133 633,44 €	1 290 739,72 €	10,4%
* CAPH	6 595 008,00 €	0,00 €	6 595 008,00 €	6 612 653,00 €	99,7%	* CAPH	110 950,42 €	0,00 €	110 950,42 €	892 070,34 €	12,4%
* CA2C	2 105 313,00 €	0,00 €	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	100,0%	* CA2C	22 683,02 €	0,00 €	22 683,02 €	398 669,38 €	5,7%
						TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	870 000,00 €	0,00 €	870 000,00 €	930 000,00 €	93,5%
						* CAPH	619 648,00 €	0,00 €	619 648,00 €	660 000,00 €	93,9%
						* CA2C	250 352,00 €	0,00 €	250 352,00 €	270 000,00 €	92,7%
						DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	244 507,67 €	244 507,67 €	1 511 765,18 €	16,2%
						* CAPH	0,00 €	177 220,29 €	177 220,29 €	1 176 370,05 €	15,1%
						* CA2C	0,00 €	67 287,38 €	67 287,38 €	335 395,13 €	20,1%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	11 218 880,80 €	710 317,99 €	11 929 198,79 €	11 628 440,40 €	102,6%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	9 024 327,09 €	177 220,29 €	9 201 547,37 €	11 628 440,40 €	79,1%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	4 197 667,27 €	125 931,98 €	4 323 599,25 €	4 184 227,50 €	103,3%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	3 018 619,06 €	235 868,03 €	3 254 487,10 €	4 184 227,50 €	77,8%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	15 416 548,07 €	836 249,97 €	16 252 798,04 €	15 812 667,90 €	102,8%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	12 042 946,15 €	413 088,32 €	12 456 034,47 €	15 812 667,90 €	78,8%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe Collecte (05502)

- Section de fonctionnement :

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	+ 2 858 451.75 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 12 558 096.32 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 12 711 537.96 €
Résultat de l'exercice 2022	- 153 441,64 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 2 705 010.11 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 798 852,15 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 705 989.63 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 413 088.32 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 292 901.31 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 1 091 753.46 €

Les taux d'exécution budgétaire 2022 - Budget Annexe Collecte (05502)

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	14 130 902.72 €	12 042 946.15 €	85.2 %	
Dépenses réelles d'investissement	1 681 765.18 €	413 088.32 €	24.6 %	62 304.60 €
Total dépenses réelles	15 812 667.90 €	12 456 034.47 €	78.8 %	62 304.60 €
Recettes réelles de fonctionnement	14 976 417.75 €	15 416 548.07 €	102.9 %	
Recettes réelles d'investissement	836 250.15 €	836 249.67 €	100,0 %	
Total recettes réelles	15 812 667.90 €	16 252 797.74 €	102.8 %	

LES RESULTATS CONSOLIDÉS

A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS



	BUDGET PRINCIPAL (05500)			BUDGET ANNEXE DU CVE (05501)			BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)			BUDGET ANNEXE TRI (05503)		BUDGET ANNEXE TRAITEMENT	TOUS BUDGETS CONFONDUS		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2021	2022	2022	2020	2021	2022
F O N C T	1 612 759,46 €	1 575 561,81 €	0,00 €	893 702,19 €	1 764 604,53 €	1 415 283,75 €	2 365 609,47 €	2 858 451,75 €	2 705 010,11 €	0,00 €	507 992,81 €	3 668 537,57 €	4 872 071,12 €	6 198 618,09 €	8 296 824,24 €
I N V E S T	-699 395,54 €	620 084,56 €	-3 398 577,30 €	-1 420 527,02 €	400 015,33 €	-3 512 406,14 €	550 076,91 €	798 852,15 €	1 091 753,46 €	6 831 211,37 €	3 681 445,72 €	5 563 132,05 €	-1 569 845,65 €	8 650 163,41 €	3 425 347,79 €
F + I	913 363,92 €	2 195 646,37 €	-3 398 577,30 €	-526 824,83 €	2 164 619,86 €	-2 097 122,39 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €	3 796 763,57 €	6 831 211,37 €	4 189 438,53 €	9 231 669,62 €	3 302 225,47 €	14 848 781,50 €	11 722 172,03 €

PRÉSENTATION AGRÉGÉE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

PRESENTATION AGREGEE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2022

EN MOUVEMENTS REELS

	RECETTES REELLES			DEPENSES REELLES		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL 05500	6 297 827,03 €	791 268,96 €	7 089 095,99 €	5 494 847,43 €	628 707,81 €	6 123 555,24 €
BA TRAITEMENT 05504	23 035 043,56 €	3 390 122,73 €	26 425 166,29 €	20 217 020,84 €	1 323 975,83 €	21 540 996,67 €
BA CVE 05501	14 090 719,30 €	7 103 828,52 €	21 194 547,82 €	7 953 579,50 €	11 825 684,57 €	19 779 264,07 €
BA TRI 05503	3 115 160,00 €	13 287 506,31 €	16 402 666,31 €	2 607 167,19 €	9 606 060,59 €	12 213 227,78 €
BA COLLECTE 05502	15 416 548,07 €	836 249,67 €	16 252 797,74 €	12 042 946,15 €	413 088,32 €	12 456 034,47 €
TOTAL GENERAL	61 955 297,96 €	25 408 976,19 €	87 364 274,15 €	48 315 561,11 €	23 797 517,12 €	72 113 078,23 €

Les taux d'exécution budgétaire 2022 – Budgets consolidés

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	54 189 868.53 €	48 315 561.11 €	89.2 %	
Dépenses réelles d'investissement	36 257 747.24 €	23 797 517.12 €	65.6 %	147 387.15 €
Total dépenses réelles	90 447 615.77 €	72 113 078.23 €	79.7 %	147 387.15 €
Recettes réelles de fonctionnement	61 521 212.09 €	61 955 297.96 €	100.7 %	
Recettes réelles d'investissement	28 926 403.68 €	25 408 976.49 €	87.8 %	
Total recettes réelles	90 447 615.77 €	87 364 274.45 €	96.6 %	